



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

SG

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la Sàrl dissoute:
Bureau d’Ingénieurs Daniel Morard Sàrl en liquidation, Ayent
2. Décision de dissolution par: L’assemblée générale des actionnaires
3. Date de la décision: 17.12.2009
4. Echéance de préavis des créances: **28.05.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Bureau d’ingénieurs Daniel Morard Sàrl, en liquidation à Ayent, par Fiduciaire Conseils et Gérance SA, Espace Eden - CP 5, 1972 Anzère
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d’annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Les créanciers éventuels sont sommés de faire connaître leurs réclamations par écrit, dans un délai de 30 jours dès la troisième publication du présent avis, en main de la société. La société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs selon les dispositions de l’art. 745 al.3 CO.

Fiduciaire Conseils et Gérance SA
1972 Anzère

05599336



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 28.04.2010, No 81, Jahrgang - année - anno: 128

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art. 823 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (art. 823 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (art. 823 CO congiuntamente all'art. 742 CO)